



Ouagadougou, le 28 AVR 2023

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT**  
**N°2023-001/MARAH/SG/DGPER du 25/05/2023**  
**APPEL A CANDIDATURE POUR LA CONSTITUTION DU REPERTOIRE DES**  
**SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES POUR LA FOURNITURE DE VIVRES DANS LE**  
**CADRE DES ACHATS INSTITUTIONNELS**

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative pour l'exécution des achats institutionnels dans la logique d'agriculture contractuelle, le Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, lance le présent avis d'appel à candidature pour la constitution d'un répertoire des sociétés coopératives agricoles pour la fourniture de vivres produits localement au profit des structures publiques pour la campagne 2023-2024.
2. Le présent avis vise à constituer une liste des sociétés coopératives agricoles qui seront consultées par entente directe en cas de besoin dans le cadre de la commande publique pour les achats de vivres pour la campagne agricole 2023-2024.
3. Les achats concernent les vivres suivants :
  - Fourniture de maïs, riz, mil, sorgho,
  - Fourniture de niébé,
  - Fourniture de semoule de manioc.
4. Le dossier de candidature à fournir pour être inscrit sur la liste doit comporter les pièces ci-après :
  - une demande timbrée à 200 FCFA adressée à Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques ;
  - les documents de reconnaissance de la société coopérative agricole (récépissé, statuts ou règlement intérieur) ;
  - le certificat d'immatriculation (IFU) ;
  - le relevé d'identité bancaire (RIB) ;

- une fiche de présentation (contact, zones d'intervention, nombre de membres, principales activités, capacité de production par filière, excédents commercialisables (capacité de livraison), capacité de stockage validée par un Directeur régional ou provincial du MARAH.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse suivante : Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER), sise à Ouaga 2000, de **07h30 à 12h30 et de 13h à 15h30 (lundi au jeudi) et 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h (vendredi)**.  
Téléphone : +226 74 20 11 76 / +226 61 08 63 62.
6. La manifestation établie en langue française en deux (02) exemplaires dont un (01) original et une (01) copie, marqués comme tels, doivent être déposés sous pli fermé avec la mention « **candidature dans le cadre de la constitution du répertoire des sociétés coopératives agricoles pour la fourniture des vivres locaux** » à l'adresse ci-après : Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER), sise à Ouaga 2000 Tel : +226 74 20 11 76 / +226 61 08 63 62 ou une version scannée par voie électronique à l'adresse [dgper.agric@gmail.com](mailto:dgper.agric@gmail.com) avec objet « candidature dans le cadre de la constitution du répertoire des sociétés coopératives agricoles pour la fourniture des vivres ». **Les dépôts de dossiers doivent se faire au plus tard le 07 juin 2023 à 12 heures 00 TU, au secrétariat de la Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER), sise à Ouaga 2000.**



Le Directeur général

Dr Mohamed PORGO